



PROGRAMME DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

Préparation à l'élaboration du Plan de Sécurisation de l'Etablissement

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Etablir un autodiagnostic de sûreté de votre établissement de santé

Mettre en place des moyens matériels

Préparation à l'élaboration du Plan de Sécurisation de l'Etablissement (PSE)

PUBLICS CONCERNÉS

Le personnel de l'encadrement

PRÉ-REQUIS

Néant

DURÉE DE LA FORMATION

4 Jours (28 heures)

De 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 16H30

DATE ET LIEU

Date à convenir

Sur Site

MOYENS TECHNIQUES

Salles adéquates

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Démarches pédagogiques centrées le conseil et l'aide.

PROFIL DU FORMATEUR

Personnes disposant des compétences techniques en rapport avec le domaine professionnel concerné et ayant la capacité pédagogique de transmettre leurs connaissances.

Formateur Sécurité/incendie (SSIAP3, CAP APS, CAP AVEX, BAC PRO Sécurité Prévention, risques terroristes, surveillance, sûreté...)

VALIDATION

Rédaction du PSE sous forme informatique

1^{ère} Partie : LA PREPARATION

- L'autodiagnostic de sûreté de l'établissement de santé
- Imaginer des scénarii d'exercice pour le personnel et les services de police
- La radicalisation
- Prévoir du matériel

2^{ème} Partie : ETABLIR DES CONSIGNES MALVEILLANCE

- Le vol
- L'intrusion
- L'effraction
- L'agression
- L'attaque....

3^{ème} Partie : PREPARATION A L'ELABORATION DU PSE

- Reprendre les éléments de l'autodiagnostic de sûreté
- Rédiger le PSE

4^{ème} Partie : LES ACTIONS A METTRE EN PLACE

- Sensibilisation du personnel et des SSIAP
- Faire des exercices selon le type d'attaque

5^{ème} Partie : REAGIR FACE A UNE SITUATION (explication théorique)

- Application des consignes
- L'alerte
- L'attaque de l'extérieur
- L'attaque de l'intérieur
- Le sur-attentat
- Arrivée des services de police

6^{ème} Partie : SECOURIR (explication théorique)

- Former les SSIAP et le personnel non-hospitalier
- Appliquer les consignes



SARL au capital de 67 840 € - RCS NANCY B 422 865 279 – code NAF 804 C – N° agrément formation 41 54 0011954
Arrêté préfectoral N° 0060/2020/SIDPC du 28 Mai 2020 pour la formation aux trois degrés du personnel permanent SSIAP
Agrément n° 5406102701 du 30 Décembre 2017 pour dispenser le CQP APS de la Branche prévention et sécurité

